

Département de l'Aube

**Demande de Déclaration d'Utilité Publique pour la réalisation
des travaux de réhabilitation de la digue de Fouchy**

sur les communes de

**TROYES, LA CHAPELLE SAINT LUC, LAVAU et PONT
SAINTE-MARIE (Aube)**

Projet porté par la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne
Métropole- 1 place Robert Galley TROYES

Conclusions motivées du Commissaire Enquêteur

Le dossier mis à l'enquête publique est un préalable afin d'autoriser la réalisation de travaux de réhabilitation de la digue de Fouchy, porté par la Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole.

Le dossier déposé (**D.U.P.**) me paraît très complet et répond aux textes en vigueur.

L'enquête publique relative à ce projet a été réalisée dans les conditions réglementaires et en toute objectivité.

Le public concerné a eu accès à l'intégralité du dossier dans de bonnes conditions. Ce dernier a pu s'exprimer et formuler des observations de façon classique (registres d'enquête, lettres).

Toutefois j'ai pu constater une assez faible mobilisation à l'encontre de ce projet en prenant acte des 7 observations ainsi enregistrées pendant la période d'affichage du projet soumis à la demande de déclaration d'utilité publique préalable à la travaux réalisation des travaux envisagés.

J'ai ainsi pu analyser l'ensemble des observations publiques, les communiquer au pétitionnaire et recevoir en retour son mémoire en réponse.

Il est à noter qu'aucun des riverains de la digue n'a formulé d'opposition à cette demande de déclaration d'utilité publique.

C'est pourquoi :

Considérant la qualité du dossier déposé ;

Considérant l'objectif pleinement atteint de l'enquête publique et particulièrement de la mobilisation publique qui en est résulté ;

Considérant les réponses apportées par le pétitionnaire, qui vont permettre au public d'avoir une information complémentaire et détaillée ;

Considérant les engagements du pétitionnaire à renoncer à l'implantation d'un parking sur le corps de la digue ;

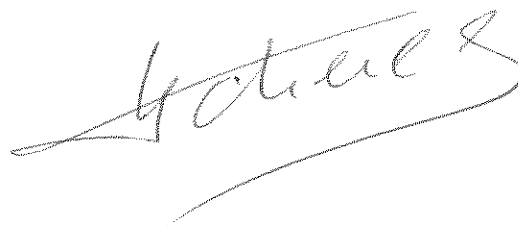
Considérant qu'il est urgent de procéder à la réhabilitation de la digue, dont l'examen a fait apparaître des failles pouvant être à l'origine de rupture de cette dernière ;

Considérant que les riverains de la digue ne contestent nullement l'intérêt général de cette mesure de déclaration d'utilité publique;

Considérant qu'il importe pour le pétitionnaire de maîtriser l'emprise foncière pour assurer la sécurisation, le suivi et la pérennisation des ouvrages ;

J'émet un avis favorable à la demande de **Déclaration d'Utilité Publique** présentée par la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole, préalable à la réalisation des travaux de réhabilitation de la digue de Fouchy et à la maîtrise de l'emprise foncière aux fins de sécurisation, d'entretien et de suivi des ouvrages.

Fait à Villenaux la Grande le 9 août 2018
Le Commissaire Enquêteur



Jean-Louis FALIERES

